

## Télégramme de Jean Chauvel à Christian Pineau sur la coopération franco-germano-italienne en matière de production d'armements (Londres, 12 février 1958)

**Légende:** Suite à la réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), le 12 février 1958, Jean Chauvel, ambassadeur de France à Londres, adresse un télégramme à Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, dans lequel il l'informe des discussions sur la coopération franco-germano-italienne en matière de production d'armements. Il revient notamment sur les questions posées par le représentant britannique, Sir Anthony Rumbold, qui désirait savoir s'il existe d'autres accords formels signés par les trois gouvernements, quels étaient les armements prévus par l'accord tripartite et comment d'autres pays pourraient s'associer à la coopération. Par ailleurs, Sir Anthony Rumbold suggère que les textes de tous les accords bilatéraux soient communiqués à l'UEO.

**Source:** M. Chauvel, ambassadeur de France à Londres, à M. Pineau, ministre des Affaires étrangères: Londres, 12 février 1958, T. nos 621 à 627. Réservé. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1958, Tome I, 1er janvier-30 juin. Paris: Imprimerie nationale, 1992. Numéro du document 86. pp. 155-156.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française  
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/telegramme\\_de\\_jean\\_chauvel\\_a\\_christian\\_pineau\\_sur\\_la\\_cooperation\\_franco\\_germano\\_italienne\\_en\\_matiere\\_de\\_production\\_d\\_armements\\_londres\\_12\\_fevrier\\_1958-fr-c020e679-f367-4d5c-8936-25d911775133.html](http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_jean_chauvel_a_christian_pineau_sur_la_cooperation_franco_germano_italienne_en_matiere_de_production_d_armements_londres_12_fevrier_1958-fr-c020e679-f367-4d5c-8936-25d911775133.html)



**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2016

accords existants laissant au gouvernement soviétique des arguments susceptibles de justifier des initiatives de ce côté en cas de modifications trop importantes de l'équilibre scandinave. J'ai naturellement saisi l'occasion qui s'offrait pour insister à nouveau sur les dangers des projets de zone désatomisée. Mon interlocuteur s'est déclaré d'accord avec moi pour les juger dangereux, mais estime difficile d'en écarter la discussion en raison de la résonance de toute idée de désarmement, même partiel, et pense que si nous en lions, suivant la thèse française pour l'Europe centrale, la réalisation à la solution des problèmes politiques<sup>(1)</sup>, nous ne prenons guère de risques.

Si cette conversation me paraît comporter des progrès sensibles vers nos thèses dans le domaine des relations Est-Ouest, par contre, elle marque une nette diminution de la confiance qui nous est moralement laissée pour le règlement pacifique de l'affaire algérienne.

## 86

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,  
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n<sup>os</sup> 621 à 627. Réservé.

Londres, 12 février 1958.

(Reçu : 16 h. 30.)

Le Conseil de l'U.E.O. s'est réuni ce matin pour examiner les différents points de son ordre du jour (document C [58] 21).

À propos de la coopération franco-germano-italienne en matière de production d'armements, l'ambassadeur d'Italie a lu, au nom des trois délégations, la déclaration prévue. J'ai pris ensuite la parole pour remettre au Secrétaire général le mémorandum communiqué le 16 décembre à l'O.T.A.N., et pour souligner que les conversations tripartites de Bonn<sup>(2)</sup> étaient de même nature que les accords bilatéraux signés entre certains

<sup>(1)</sup> Dans son discours du 22 janvier à l'Assemblée nationale, M. Pineau constatait que le gouvernement soviétique affirmait maintenant que les problèmes politiques devaient être étudiés avant ceux du désarmement, comme le disaient deux ans auparavant les Français. La signature d'un pacte de non-agression entre les puissances de l'O.T.A.N. et celles du traité de Varsovie « ne saurait constituer un préalable à la négociation, il ne (pouvait) en être qu'un résultat ».

<sup>(2)</sup> Les 3 et 21 janvier, dans le cadre de l'U.E.O., les ministres de la Défense de France, de R.F.A. et d'Italie s'étaient réunis à Bonn pour organiser la coopération entre leurs trois pays dans le domaine des armements. À la suite des entretiens, était prévu un Comité central, composé d'officiers de haut grade et supervisant un certain nombre de groupes de travail; ces groupes devraient examiner pour chaque catégorie d'armes, du stade de la recherche scientifique à celle de la fabrication en série, la solution la moins onéreuse et la plus rationnelle. L'organisation ne devait pas constituer un monopole à trois, mais créer une unité pilote de la future coopération technique et industrielle entre pays membres des différents pactes de sécurité occidentale, et notamment de l'U.E.O., dans le cadre de l'O.T.A.N. Les milieux britanniques se plainquirent d'être tenus à l'écart de ces entretiens.

membres de l'Organisation. J'ai enfin précisé que les organes de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N. seraient informés du résultat des travaux entrepris sur cette base tripartite.

Le représentant du Royaume-Uni a posé un certain nombre de questions : existait-il un accord formel signé par les trois gouvernements? — quels étaient les armements prévus par l'accord tripartite? — comment d'autres pays pourraient-ils accéder aux « études, recherches et fabrications » tripartites?

La première question de sir Anthony Rumbold a été reprise avec beaucoup d'insistance par le délégué des Pays-Bas et le délégué de la Belgique, qui ont souligné qu'ils n'avaient pas d'objection aux accords tripartites, à condition que ceux-ci soient exécutés dans le cadre de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N. Ils ont demandé communication des documents tripartites et le délégué du Royaume-Uni a pris à nouveau la parole pour suggérer que les textes de tous les accords bilatéraux existant dans le domaine des armements (anglo-allemand - anglo-hollandais - franco-allemand - franco-anglais) soient communiqués à l'U.E.O. dans les mêmes conditions que les textes de l'accord tripartite.

J'ai pris note de ces demandes, ainsi que mes collègues d'Allemagne et d'Italie.

En ce qui concerne la deuxième question posée par sir Anthony Rumbold, l'ambassadeur d'Allemagne a lu une déclaration selon laquelle les accords de Bonn couvriraient les rockets, les missiles guidés, les avions, les matériels conventionnels pour l'armée et la marine. À l'égard de l'énergie atomique, il a précisé que la République fédérale s'intéressait essentiellement à la recherche dans le domaine de la propulsion des sous-marins et autres navires.

L'ambassadeur d'Italie a répondu à la troisième question de sir Anthony Rumbold en lui indiquant que l'accès des autres pays aux accords tripartites était prévu comme il l'avait indiqué, mais que la question n'était pas encore suffisamment mûre pour qu'une procédure fût mise au point dès maintenant.

La question du communiqué à la presse a été ensuite évoquée. Le délégué du Royaume-Uni a fait valoir que la presse était maintenant calmée et qu'un communiqué risquerait de la réveiller dangereusement. Il a donc été décidé que M. Goffin, s'il était interrogé, se bornerait à répondre qu'une communication avait été faite à l'U.E.O. au sujet de la collaboration franco-germano-italienne dans le domaine des armements et que cette collaboration prenait place dans le cadre de l'U.E.O.